

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 FÉVRIER

**LE BUDGET DE 1887**

Par 373 voix contre 24, la Chambre des députés a enfin adopté l'ensemble du budget de 1887.

C'est le budget de la majorité voté par la majorité seule, après onze mois de gestation.

Car c'est le budget de 1887, présenté au mois de mars 1886, que l'on vient d'expédier au Sénat pour que celui-ci le revête de son paraphe.

Il a quatorze jours pour cette formalité. Ce n'est guère. Mais c'est suffisant pour un corps politique qui a mis tant d'acharnement à s'annuler lui-même.

Les royalistes, eux, ont franchement, hautement, refusé de s'associer à cet instrument d'effronterie.

Vingt-quatre députés ont protesté loyalement par leur vote, et M. de Baudry-d'Asson a pris la parole pour faire une protestation personnelle à la tribune. Il a dit :

« Messieurs, j'ai demandé la parole pour expliquer mon vote. Je n'en ai que pour un instant. Je prie mes honorables collègues de vouloir bien m'accorder leur attention. (Parlez ! parlez !)

« Je commence par déclarer que c'est en mon nom personnel que je parle.

« Messieurs, la commission du budget étant une chambre noire dans laquelle il est absolument interdit à tout membre de la minorité d'entrer pour contrôler les finances du pays, je viens dire ici que je considère comme un devoir de protester contre ce budget ; j'irai même jusqu'à voter contre.

« Depuis que j'ai l'honneur d'être député, j'ai toujours voté contre le budget (Rires et exclamations à gauche) présenté dans les conditions que je viens d'indiquer. Je ne sais pas, messieurs, que cette année il y ait eu le moindre changement aux actes d'exclusion dont je me plains. Dans ces conditions, je le répète, messieurs, je refuse hautement de voter le budget.

« J'ajouterai que je croirais tromper les contribuables, si je ne venais protester contre un budget sans contrôle. Ma conscience m'impose donc le vote que je vais émettre. (Très-bien ! sur quelques bancs à droite. — Mouvements divers.) »

C'est, en effet, un budget sans contrôle que l'on a fabriqué là, et si le contribuable paie ses « impositions », il est utile qu'il sache bien qu'aucune écriture n'a pu être vérifiée par ceux-là seuls qui avaient autorité pour le faire : l'Opposition.

On ne saurait trop répéter, en effet, que c'est la majorité qui est le gouvernement, que cette majorité a seule fait le Budget, l'a seule voté.

C'est la violation la plus flagrante de tous nos droits politiques les plus élémentaires.

**RUSE D'ALLEMAND**

Comme on pouvait s'y attendre, le vote des millions demandés par le ministre de la guerre a surexcité l'ardeur belliqueuse de la presse allemande. D'ailleurs, nous approchons des élections du Reichstag et il faut bien faire croire aux populations d'Allemagne que c'est la France qui jette un défi à l'Empereur Guillaume et que l'immense majorité des Français est aussi naïvement faufaronne que M. Boulanger. Pour atteindre ce but, on dénature le sens d'un vote, on grossit outre mesure tel incident puéril.

C'est ainsi que la *Post* réédite sur un ton furieux l'article qui a servi de base au krack financier de la dernière quinzaine ; c'est ainsi que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* écrit :

« Les ministres de la guerre et de la marine ont, par cette manifestation, obtenu un vote de confiance des plus éclatants, et ils se sentiront encouragés à persévérer énergiquement dans l'accomplissement de leur mission.

« Cette mission, c'est la revanche contre l'Allemagne, la guerre à la première occasion opportune et la destruction de la civilisation en Europe.

« Personne dans la Chambre n'osait résister au courant ; il s'agissait de montrer à l'univers que la France a de l'argent à foison pour les dépenses de la guerre, et que les représentants du peuple souverain se rallient aux idées du général Boulanger.

« Le triomphe du général Boulanger a été préparé par une brochure intitulée : « Ce que veut le général Boulanger. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* soit aussi bien que nous que la brochure « Ce que veut le général Boulanger » n'est qu'une sottise réclame à la Géraudel et à la Brachet dont, à l'exception d'une infime fraction communarde ou radicale, tout le monde s'est moqué. Elle sait que le peuple français estime M. Boulanger à sa juste valeur, c'est-à-dire peu de chose et surtout qu'il ne veut pas la guerre. Elle sait aussi que la commission du budget avait adopté les crédits bien avant que M. de Bismarck n'eût allumé ses mégères au Reichstag. Mais tout prétexte est bon pour les gens de mauvaise foi, et on joue du Boulanger comme d'un attrape-nigauds. C'est bien là d'ailleurs le seul rôle qu'il soit propre à jouer en deça comme au-delà du Rhin.

**CHRONIQUE GÉNÉRALE**

**La situation**

Recrudescence d'inquiétudes relativement à la politique extérieure. Hier, les optimistes l'emportaient ; aujourd'hui, les pessimistes ont le dessus. Pourquoi ces brusques alternatives ? Il serait difficile de l'indiquer. Assurément la situation politique ne se modifie pas sensiblement toutes les vingt-quatre heures. Cependant il y a dans ces successions d'alternatives de crainte et de confiance, l'indice des incertitudes de la diplomatie européenne elle-même, et de la précarité de la paix.

Les bruits de guerre continuent à circuler en Allemagne, où la population a véritablement cru que la lutte était prochaine.

On écrit de Stuttgart, 10 février, à la *Badische Landeszeitung* :

« Les bruits de guerre augmentent d'une manière si intense que l'on peut s'attendre à tout.

« Nous apprenons de source certaine que ce matin tous les officiers de la réserve, ainsi que les *feldwebeln* (sergents-majors) ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir et de compléter leur équipement.

« C'est un secret public que les officiers de l'armée active ont reçu depuis longtemps des ordres analogues. Ce sont là des faits qu'il est impossible de nier. »

Les armements continuent : à Sarrebourg, un régiment de cavalerie loge chez l'habitant ; à Brisach, quatre batteries d'artillerie sont cantonnées de la même façon ; à Metz, les réservistes ont été classés seulement dans les régiments prussiens qui forment division de campagne et pas dans les régiments bavarois qui forment troupes de garnison.

Plusieurs renseignements analogues confirment toutes ces rumeurs.

« Nous apprenons que le gouvernement vient d'adresser aux ambassadeurs de France auprès des puissances européennes une note relative au vote des crédits militaires.

Cette note, qui doit servir de base à la communication verbale qui sera faite aux chancelleries étrangères, dit en substance qu'il ne faut voir aucune intention belliqueuse dans le vote de ce projet de loi qui n'a d'autre but que de mettre notre armement au courant du progrès et qui, d'ailleurs, avait été déposé sur le bureau de la Chambre il y a plus d'un an.

**RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE**

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, l'Académie française a procédé, jeudi, à la réception de M. Edouard Hervé, élu en remplacement de M. le duc de Noailles. Le discours en réponse à celui de M. Hervé a été prononcé par M. Maxime Du Camp.

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**CHERCHER LA MÈRE**

— Il est certain, mon oncle, dit Emmanuel, que vous n'avez pas de bonheur. Mais comment s'est-elle décidée à se marier, si elle vous aimait ?

— Ah ! je l'ai su depuis. Elle avait perdu sa mère l'année précédente, son père était dangereusement malade, il se sentait mourir ; il ne voulait pas la laisser seule dans la vie, et effrayée elle-même de l'isolement qui l'attendait, elle avait consenti à se marier.

— Il y a longtemps que vous auriez dû faire comme elle, dit M<sup>me</sup> des Etangs. On ne peut pas rester toujours fidèle à un ancien souvenir ; car enfin le cœur, et surtout le cœur d'un homme, n'est pas inamovible comme la magistrature assise. Puis celle que vous aimez doit avoir changé depuis vingt ans, et si jamais vous la revoyez...

— Mais je l'ai revue, il y a deux ans à peine, au musée ! Je l'ai reconnue tout de suite, elle est toujours belle. Elle était avec son mari, j'ai vu que c'était son mari, parce qu'elle l'appelait mon ami, car l'outrage des ans a été rude pour lui ; d'abord, il a vingt-cinq ans de plus qu'elle, il peut avoir

près de soixante-quatre ans, et il en paraît bien plus. Il m'a lancé un regard farouche, qui m'a flatté, cela m'a prouvé qu'il me reconnaissait et que je n'étais pas trop changé. Mais ce que je désirais de toute mon âme, c'est qu'elle me reconnût aussi, elle, et j'attendais en tremblant qu'elle levât les yeux sur moi. Enfin, elle a tourné la tête de mon côté, elle m'a vu, elle a tressailli. Ce diable de mari s'en est aperçu et l'a bien vite entraînée dans une autre galerie. Il sait pourtant que c'est la femme la plus pure, la plus vertueuse ! Mais il est jaloux du passé, quelque innocent qu'il soit. Il a, m'a-t-on dit, un détestable caractère, si rude, si bourru, et des impressions d'une violence !... Rien qu'à le regarder, on voit que c'est une nature apoplectique ; c'est un homme à mourir subitement d'un accès de colère foudroyante.

— S'il en est ainsi, dit Emmanuel, d'un moment à l'autre elle peut devenir veuve, et alors...

— C'est à quoi j'ai pensé quelquefois, répondit naïvement Agénor ; mais, reprit-il tristement, j'ai trop peu de chance pour cela ; ce sera moi qui mourrai avant lui. Je suis capable, en me promenant tranquillement, de recevoir sur la tête un pan de mur en démolition, ou d'être écrasé tout bêtement, en traversant la place de l'Opéra.

Il serra la main d'Emmanuel, salua M<sup>me</sup> des Etangs et s'éloigna.

Les promeneurs étaient nombreux, les femmes circulaient et étalaient leurs toilettes fantaisistes, dans l'allée en vogue, qui était devenue l'allée des falbalas, au moins autant que l'allée des Acacias.

Emmanuel, qui était resté assis près de M<sup>me</sup> des Etangs, regardait d'un air distrait les belles promeneuses qui passaient devant lui, lorsque tout à coup il s'écria :

— Oh ! la jolie femme ! quelle élégante tournure !

— Mais c'est la fille de mon notaire, dit M<sup>me</sup> des Etangs, M<sup>lle</sup> Alisa Flornay.

En entendant son nom, la jeune fille se retourna : une femme l'accompagnait et avait l'air de sa sœur aînée. Elles s'approchèrent de M<sup>me</sup> des Etangs, avec cet air gracieux et ce sourire velouté avec lesquels on aborde dans le monde les gens même les plus indifférents.

— Vous ne voulez pas me faire une petite visite ? dit M<sup>me</sup> des Etangs, en leur offrant des chaises, et les invitant à s'asseoir.

— Mais très volontiers, répondirent-elles.

— Je suis à vous dans un instant, ajouta la plus âgée des deux, je ne vous demande que quelques minutes, pour aller dire un petit bonjour à un chapeau bleu de ma connaissance, que j'aperçois là-bas. En attendant, je vous laisse Alisa comme nautissement.

Elle s'éloigna, et la jeune fille qu'elle venait

d'appeler Alisa s'assit à côté de M<sup>me</sup> des Etangs. Emmanuel la regardait sans cesse et semblait attiré et fasciné par cette piquante beauté, car c'était effectivement une délicieuse petite personne que M<sup>lle</sup> Alisa. Elle n'avait pas cette apparence angélique que Céleste avait dans le monde, quand elle posait pour l'ange, mais ses yeux noirs avaient plus d'étincelles que les yeux d'azur de Céleste, et ses cheveux de jais tranchaient mieux sur son front blanc que la blonde auréole de M<sup>lle</sup> Céleste qui se fondait d'une manière un peu fade avec la blancheur du visage : dans la beauté comme dans la poésie, les antithèses font assez bien. Alisa avait au suprême degré le cachet de gracieuse élégance de la Parisienne ; elle était svelte, élancée, et avait une véritable taille de guêpe, à cette différence près que les guêpes n'ont pas de corset, et que la jeune fille devait en avoir, tant elle était droite, mince et cambrée. Son chapeau fantaisiste, retroussé crânement d'un côté et orné de longues plumes noires, avait un petit air conquérant et semblait dire, à l'imitation de Henri IV, avec une petite variante et en changeant la couleur : « Ralliez-vous à mon panache noir. »

Il était évident qu'elle ne s'était pas contentée de suivre des cours d'histoire et de géographie chez M. Richard Cortambert, et qu'elle avait terminé son éducation chez les couturières à la mode ; car il y a maintenant, en fait de coquetterie ;



Ayant apprécié l'œuvre littéraire et le caractère politique du duc de Noailles, M. Hervé a rendu, à la mémoire de ce grand seigneur, un hommage dont la délicatesse et la justice ont été fort appréciées.

M. Maxime Du Camp a répondu à M. Hervé et engagé une sorte de polémique historique sur le caractère de M<sup>me</sup> de Maintenon. M. Du Camp a encore des préventions et attribue à M<sup>me</sup> de Maintenon un rôle que le jugement définitif de l'histoire ne ratifiera pas.

Dans la seconde partie de son discours, M. Maxime Du Camp apprécie le talent et les ouvrages de M. Hervé, et termine en marquant d'un caillou blanc le jour où l'Académie a souhaité la bienvenue à M. Hervé.

Sur 712 échantillons de vins présentés au laboratoire municipal de Paris pendant le mois de janvier, 292 seulement ont été reconnus bons.

MM. les marchands de vin sont bien venus à faire des manifestations publiques pour légitimer leurs jolies opérations.

EN CORSE. — La République de la Corse publie un manifeste de M. Leandri, qui a pour titre : « Appel aux armes ! »

Le manifeste dit que devant l'oppression dont les Corses sont l'objet, l'insurrection est le premier des devoirs.

M. Leandri et trois cents de ses amis se sont réfugiés dans les maquis.

## ÉTRANGER

### LA SITUATION DU PAPE

Nos lecteurs connaissent les lettres échangées entre le Vatican et le Centre allemand. Nous avons déjà reproduit un commentaire du *Moniteur de Rome*, disant que la question romaine se trouvait implicitement contenue dans les lettres du cardinal Jacobini. On écrit à ce sujet de Rome à la *Défense* :

« Un passage bien remarqué de cette lettre, c'est celui où le Saint-Siège déclare qu'il ne pouvait laisser échapper l'occasion de se concilier les sentiments bienveillants du puissant empire d'Allemagne, en vue d'améliorer sa situation future. On s'assure en effet de bonne source que le chancelier d'Allemagne aurait fait des promesses formelles et à temps déterminé pour s'occuper de régler la situation anormale du Souverain-Pontife.

« Cette intervention en faveur du Pape, dont tout le monde connaît la situation au milieu d'un pouvoir hostile comme l'Italie, mérite d'être prise en considération par tous les catholiques. Quand et comment cette intervention aura lieu, cela ne nous est point connu ; mais il est certain que tout catholique doit désirer vivement la voir se produire, car les récents faits survenus en Italie à la suite des émeutes anticléricales ont rendu la situation du Pape encore plus pénible. »

On remarque que cette lettre est beau-

un enseignement obligatoire, auquel les jeunes filles du monde ne peuvent guère échapper.

Emmanuel se mêlait à la conversation, et trouvait à la fois en elle la fleur fleur de la jeunesse, de la grâce et du bon ton.

— Ah ! la voici qui revient ! dit la jeune fille en se levant, et en faisant quelques pas pour aller au devant de sa compagne, qui venait la rejoindre.

M<sup>me</sup> des Etangs en profita pour dire à Emmanuel :

— N'est-il pas vrai que ce serait une jolie fiancée ?

— Adorable ! s'écria Emmanuel, mais...

— Mais...

— Je voudrais bien voir la mère.

— Vous l'avez déjà vue tout à l'heure, et du reste la voici qui vient nous retrouver.

— Comment, dit Emmanuel, stupéfait, c'est ça une mère !

Et il regardait, en fronçant le sourcil, la mère d'Alisa qui s'avancait, marchait haut perchée sur des talons Louis XV, le corps penché en avant, et avait l'air de ces poupées que l'on pousse pour les faire marcher sur des roulettes. Elle portait la tête haute, et se haussait ainsi des pieds et de la tête, avait une allure fringante, dédaigneuse et fière. Elle était encore très jeune, d'une jeunesse et que trente-six ans, et sa fille en avait à peine dix-huit. Elle n'était pas précisément jolie, mais

coup plus explicite encore que le *Moniteur*. Les Italiens commencent à comprendre qu'il y a quelque chose.

Ainsi la République française publie la dépêche suivante de Rome :

« On craint beaucoup, dans les cercles politiques, que l'accord entre M. de Bismarck et le Pape, au sujet du rétablissement du pouvoir temporel, soit plus formel que ne laisse entendre la lettre du cardinal Jacobini. L'animosité est grande contre le chancelier qu'on accuse de duplicité, et contre le comte de Rebilant à qui l'on reproche un manque absolu de clairvoyance. »

Mais il faut attendre la fin de la crise italienne, pour savoir au vrai la nouvelle orientation dont on nous parle.

Russie. — On télégraphie de Moscou au *Journal des Débats* :

« Dans un nouveau leader article de la *Gazette de Moscou*, M. Katkoff déclare que le but de la politique allemande est de préparer des complications en Orient, afin d'absorber la Russie et de détourner son attention des questions occidentales.

« Mais cette politique n'a pas eu le succès qu'on en attendait.

« Avant de s'engager en Orient, la Russie veut être en mesure de surveiller ce qui se passe à l'Ouest.

« Elle sait que, quelles que soient les intrigues qui y sont nouées, l'Orient ne lui échappera pas.

« Les troubles qui ont éclaté en Orient sont le résultat de provocations. Ce sont des symptômes. Il faut chercher ailleurs les causes.

« La Russie veut s'occuper des causes avant d'arriver à combattre les symptômes. Tout est donc possible.

« Vous voyez donc que l'interprétation que la presse anglaise a donnée du précédent article de M. Katkoff est foncièrement erronée.

« Aucun changement ne s'est produit dans son opinion, et il demeure persuadé que la Russie ne doit pas se désintéresser d'un conflit possible entre la France et l'Allemagne. »

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* constate que l'on a distribué à l'armée allemande, dans le courant de l'automne dernier, 400,000 fusils à répétition. Le journal rhénan ajoute que le tiers de l'armée est déjà pourvu de la nouvelle arme, et que, le 19 de ce mois, environ 250,000 hommes en connaîtront déjà le maniement.

La *Gazette de Cologne* dit, en outre, que la distribution du fusil à répétition continue avec rapidité, et que l'on aura probablement obtenu dans le courant de cette année, au point de vue de l'armement de l'infanterie allemande, un résultat qu'on n'osait pas espérer il y a quelques mois.

### REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 12 février.

Comme nous l'avions prévu, le marché a de nou-

elle achetait tout ce qu'il fallait pour le paraître, et dépensait tant d'argent pour le cadre, que l'on finissait par croire que le tableau avait quelque valeur. Elle était loin d'avoir cet air maternel, fait de tendresse, de sollicitude et de protection, qui doit caractériser les mères, et ce n'était pour Alisa qu'un ange gardien aux ailes couleur de rose.

(A suivre.) ANAIS SÉGALAS.

### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 14 février 1887,

Avec le concours de M<sup>me</sup> MARTINI-LUTSCHER  
Première chanteuse légère

## MIREILLE

Opéra en 3 actes et 5 tableaux, tiré du poème provençal de Frédéric Mistral par M. Michel Carré, musique de CHARLES GOUNOD.

M. NEVEU jouera le rôle de Maître Ramon.

Distribution :

Vincent.....	MM. Bailly.
Maître Ramon.....	NEVEU.
Ourias.....	Nury.
Maître Ambroise.....	Robert.
Mireille.....	M <sup>me</sup> Martini-Lutschner
Taven.....	Guilbert.
Andreloux.....	Féal.
Clémence.....	Curnier.

veau subi l'influence de ses mauvaises dispositions, les cours ont sensiblement fléchi : 3 0/0, 77.25 ; 4 1/2 0/0, 106.80.

L'action du Crédit Foncier a été négociée à 1,295. Les obligations foncières et communales ont néanmoins un bon courant d'affaires, car n'étant pas entre les mains de la spéculation, ces valeurs sont indifférentes aux émotions du marché et les capitaux de l'épargne s'y emploient judicieusement. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 4,677,543 fr. de nouveaux prêts dont 2,716,500 fr. en prêts fonciers et 1,961,043 fr. en prêts communaux.

La Société Générale, malgré le désarroi général, soutient très fermement son cours de 460 qui d'ailleurs est encore bien inférieur à la valeur du titre et ne tardera pas à être franchi si tôt que le calme reviendra.

Les d-mandes sont toujours très nombreuses sur les polices A B de l'Assurance Financière. Les petits capitalistes recherchent cette valeur que son prix d'achat met à leur portée et dont les garanties leur donnent toute sécurité pour l'avenir.

La Banque d'Escompte s'est négociée aux environs de 448.75.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants est invariable à 602. Cette fixité des cours s'explique par la fixité du revenu annuel de 15 fr., que cette société donne depuis près de quinze ans.

Le Crédit Lyonnais est une des valeurs les plus atteintes par la crise, ses cours ne peuvent arriver à dépasser 530.

L'action de Panama a été traitée à 393.75. Les obligations des diverses séries sont bien tenues. M. Ch. de Lesseps est parti pour Panama afin d'étudier sur place quelques questions techniques.

Les chemins de fer français ont reculé de quelques francs, les cours des obligations sont fermes.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le concert donné hier soir au théâtre par l'Harmonie Saumuroise a été splendide. La satisfaction est générale, et nous ne saurions trop féliciter notre jeune société musicale, son habile chef M. Goubeault et son dévoué président M. Carichou, du magnifique résultat qu'ils ont obtenu.

En attendant le compte rendu de cette brillante soirée, disons que la quête au profit des inondés du Midi et des pauvres de la ville, faite au milieu du concert, a produit la somme de 145 fr.

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira demain mardi 15 février, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

- 1° Installation de l'école de jeunes filles rue Gambetta.
- 2° Classement de la rue des Ecuries.
- 3° Demandes du bureau d'administration du Collège.
- 4° Affaires diverses.

### CRÉATION DE SAPEURS DANS LES RÉGIMENTS DE CAVALERIE

Le ministre de la guerre a décidé que, désormais, chaque escadron actif de cavalerie (spahis exceptés) comptera dans le rang six sapeurs, appartenant, autant que possible, à des classes différentes, et deux élèves-sapeurs, plus, pour l'ensemble du régiment, deux sous-officiers et deux brigadiers (1).

Les sapeurs pourront être cavaliers de 4<sup>e</sup> classe.

Les sapeurs et les élèves-sapeurs seront armés du sabre et du revolver. En cas de combat à pied, ils seront, ainsi que les maréchaux ferrants, désignés de préférence pour la garde des chevaux, s'ils ne sont employés à des travaux spéciaux.

Dans chaque groupe de deux escadrons, le commandement des sapeurs sera exercé par un maréchal des logis et un brigadier appartenant chacun à un escadron différent, de manière que, dans chaque escadron actif, le commandement soit toujours confié à un gradé.

Les sous-officiers, brigadiers, cavaliers-sapeurs et élèves porteront un insigne distinctif.

Dans toutes les prises d'armes, ils marchent habituellement avec leur escadron, mais ils peuvent être réunis chaque fois qu'il est nécessaire. Ils marchent alors à la place qui leur est assignée par le chef de corps suivant les besoins du service.

Une décision ultérieure fixera la nature, la forme, le nombre et le mode d'arrimage des outils dont les sapeurs de cavalerie devront être porteurs.

Il sera désigné, dans chaque régiment, un officier du grade de capitaine en second, lieutenant ou sous-lieutenant, pour diriger

(1) 3 sous-officiers et 3 brigadiers dans les régiments de chasseurs d'Afrique.

l'instruction spéciale des sapeurs. Lorsque les sapeurs sont réunis, cet officier en prend le commandement et dirige leurs travaux.

Les programmes de l'École d'application de cavalerie de Saumur (divisions des lieutenants d'instruction de cavalerie, des sous-lieutenants officiers-élèves et des sous-officiers élèves officiers) comporteront, à l'avenir, un cours théorique et pratique de travaux de campagne ayant pour but de former un noyau d'instructeurs.

Saumur, le 13 février 1887.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Il y a certains faits qui doivent être portés à la connaissance de tous comme exemple à suivre.

Aujourd'hui dimanche, de passage à Saint-Florent, j'ai été témoin du fait suivant :

Un vieillard de l'hospice de Saumur, chargé d'un fagot de fougères et d'herbes sèches, voulant se reposer, avait déposé son fagot le long d'un mur, sur la levée neuve, et s'était éloigné de quelques pas pour voir les patineurs, lorsqu'un mauvais plaisant, trouvant la chose drôle, n'imaginant rien de mieux à faire, ne pensant pas être vu, que de jeter une allumette enflammée sur le fagot qui fut embrasé en un instant et réduisit en cendres avec les deux mauvais mouchoirs lui servant de liens.

Le propriétaire, accouru aussitôt, eut beau faire pour éviter le désastre, il ne put empêcher l'incendie d'accomplir son œuvre jusqu'au bout. Son désespoir, traduit par des pleurs, attira plusieurs personnes, parmi lesquelles le brigadier trompette de l'École de cavalerie, lequel, mis au courant de la situation, s'empressa d'organiser séance tenante une petite quête à laquelle il souscrivit le premier et lui permit de sécher les larmes du pauvre homme qui, surtout, craignait d'être grondé en arrivant à l'hospice, par suite de la perte de ses mouchoirs.

Le coupable, lui, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de détalier rapidement. Mais, heureusement, quelqu'un se mit à sa poursuite et lui fit payer une indemnité de deux francs pour le dommage par lui causé volontairement.

On ne saurait trop féliciter le brigadier de sa noble action qui le rend digne de l'estime de tous et de ses chefs en particulier.

X.

### ÉBOULEMENT DANS UNE CARRIÈRE

Vendredi dernier, vers 8 heures du matin, un éboulement s'est produit dans une carrière appelée les Caves-Neuves, commune des Tuffeaux, appartenant à M. Jacques Juteau, de Trèves-Canauld.

Environ 200 mètres de terrain d'une épaisseur de 47 mètres se sont effondrés. Trois ouvriers travaillaient à l'extraction de la pierre non loin de l'éboulement. Deux seulement ont reçu quelques blessures sans gravité occasionnées par une pression de l'air qui les a rejetés contre des piliers. Ce sont les nommés Achille Gasneau, âgé de 36 ans, et Pierre Riché, âgé de 57 ans.

Ces ouvriers se trouvaient à 900 mètres environ de l'ouverture de la carrière.

On sait que les coteaux qui bordent la rive gauche de la Loire sont en partie creusés à une grande profondeur, et il est très regrettable que de sérieuses précautions ne soient prises, afin de prévenir des accidents plus graves.

Le *York-Herald* annonce qu'une tempête atteindra probablement les côtes du continent européen entre le 13 et le 15.

Avis. — Le préfet de Maine-et-Loire autorise les cafetiers et autres débitants de boissons à tenir leurs établissements ouverts jusqu'à minuit, le dimanche et le mardi gras.

La même permission est accordée aux cercles, sociétés d'agrément et bals publics.

### CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

Fêtes du Carnaval. — Billets d'aller et retour à prix réduits.

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, les 19, 20, 21 et 22 février, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 23 février.



Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

### SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de l'Ouest, à Nantes, en 1887.

#### AVIS

Le prochain concours hippique de l'Ouest, organisé par la Société hippique française, se tiendra à Nantes, cours Saint-Pierre, du 6 au 13 mars 1887.

Les engagements se feront à la préfecture, dans les bureaux de la première division, le lundi 28 février, avant cinq heures du soir.

L'arrivée des chevaux est fixée au dimanche 6 mars, avant dix heures du matin.

#### Un aveu

*Habemus confitentem reum!*

C'est la *Petite France* elle-même, journal de M. Wilson, le protecteur né des chemins de fer de l'État, qui confesse que le service des trains sur ces lignes, pour l'entretien desquelles on fait chaque année au budget une aussi large saignée, est absolument déplorable; et qu'en vitesse, les convois de l'État pourraient facilement lutter avec les tortues.

Voici l'aveu :

« On nous signale de Saumur des irrégularités regrettables commises à certains gares dans le transport des bestiaux.

« C'est ainsi que le lundi 24 janvier dernier, des porcs furent chargés en wagon, à Vivy, par un habitant de la commune qui avait l'intention de les exposer en vente le jeudi suivant au marché de la Villette, à Paris. Ces animaux n'arrivèrent à la gare Montparnasse que le jeudi matin à 9 heures, c'est-à-dire beaucoup trop tard pour pouvoir figurer au marché de la Villette, qui se tient surtout le matin. Par contre, les porcs chargés le lendemain mardi à Vernantes, la deuxième station après Vivy, étaient arrivés à Paris dans la nuit du mercredi, 42 heures environ avant ceux qui avaient été embarqués le lundi à Vivy!

« Précédemment deux wagons de porcs, chargés à Vivy le lundi 11 janvier, n'étaient arrivés à Paris que le vendredi 14, le lendemain du marché! Les expéditeurs éprouvèrent de ce chef une perte sèche d'un millier de franc environ. »

Les faits qu'on signale plus haut se reproduisent très souvent sur le réseau de l'État pour les wagons de voyageurs et pour les trains de marchandises, au détriment des uns et des autres.

Et dire que c'est ce réseau-là que M. Wilson, le directeur de la *Petite France*, ose recommander à ses amis de la Chambre, comme un réseau modèle.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### BRACONNIERS ET GARDES. — TENTATIVE DE MEURTRE

On lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Nous avons raconté il y a quelques jours que, dans la nuit de samedi à diman-

che, deux gardes de M. le comte de La Rochefoucauld avaient été attaqués par deux braconniers. Voici de nouveaux détails sur cette tentative de meurtre :

« Samedi soir, vers neuf heures, les gardes Voisin et Dupont étaient en tournée, lorsqu'à environ deux cents mètres du château de M. de La Rochefoucauld, ils entendirent un bruit de pas. Un homme se montra bientôt et, sans reconnaître les gardes, les interpella. Ceux-ci lui répondirent et en même temps s'avancèrent pour surprendre le délinquant, mais ce dernier les ayant reconnus, s'enfuit à toutes jambes vers la grande route distante d'environ deux cents mètres du lieu de la rencontre.

« Les gardes s'élançèrent à la poursuite du braconnier qui avait cependant pris sur eux une très grande avance.

« A peine était-il arrivé sur la route, qu'un coup de feu retentit, et une grêle de plomb passa en sifflant autour des gardes qui, sans perdre de temps, ripostèrent par trois coups de fusil. Comme la scène se passait à l'endroit même où, il y a environ trois ans, Voisin a été grièvement blessé, il se retira avec son collègue, pour aller chercher de l'aide au château.

« Lorsque les gardes revinrent avec du renfort à l'endroit où s'était passée la scène, ils ne trouvèrent plus personne; cependant, le lendemain matin, il leur fut facile de s'apercevoir que les braconniers avaient été blessés, car de nombreuses taches de sang furent relevées sur la route et suivies jusqu'à l'embranchement du chemin de Villeveque et de la route menant à Soucelles.

« A la suite de l'enquête ouverte par la gendarmerie de Tiercé, M. Renault-Morlière, juge d'instruction, M. Savidan, procureur de la République, accompagnés de M. Legludic, médecin légiste, se sont rendus sur les lieux.

« Après de nombreuses recherches, les coupables ont été découverts et interrogés.

« Ce sont les nommés Joseph Cousin, âgé de vingt-un ans, et Henri Chateau, âgé de vingt-quatre ans, tous les deux domiciliés à Soucelles.

« Voici comment la scène de tentative de meurtre a été expliquée :

« Cousin était seul entré dans le bois. Chateau, pendant ce temps, l'attendait sur le bord du chemin. Lorsque Cousin se vit surpris par les gardes, il prit la fuite vers la route. Arrivé près de son compagnon, il lui dit que les gardes le poursuivaient, et c'est alors que Chateau a déchargé sur ces derniers un fusil à un coup, dont il était porteur.

« En ripostant, Voisin et Dupont ont blessé les deux braconniers aux jambes, l'un d'eux a même eu la jambe traversée par un chevreton.

« Chateau a fait des aveux complets, et a été aussitôt mis en état d'arrestation sous l'inculpation de tentative de meurtre.

« Quant à Cousin, il sera poursuivi seulement pour délit de chasse. »

#### LES MOUTONS A LA VILLETTE

Savez-vous combien l'étranger apporte

de moutons à la vente d'un seul marché de la Villette?

— 43,000 sur 23,000.

Combien la seule Allemagne en fournit sur ces 43,000?

— 42,000.

Et c'est ainsi à chaque marché, dit le *Bulletin des Halles*; soit 400,000 têtes par mois; 4,200,000 par an, — soit, à 40 fr. la tête, une somme de 48 millions de francs, que les agriculteurs allemands viennent chercher sur nos marchés de moutons pour les Parisiens...

Comment s'étonner que le nombre de nos troupeaux s'abaisse? Et que notre agriculture, menacée, frappée ainsi dans les bergeries, comme elle l'est dans les greniers, ne puisse résister, et ne passe plaindre? Comment notre Trésor ne s'appauvrirait-il pas? Quel remède?

Augmenter les tarifs douaniers (au poids).

Ce serait peut-être élever les prix du marché, c'est-à-dire obliger le consommateur ou à payer plus ou à diminuer la consommation; mais le prix élevé, ayant pour base l'égalité des charges pour le producteur du dehors et pour nos éleveurs, exciterait rapidement la production intérieure. Et cette production, une fois acquise dans son relèvement, les prix se modéreraient certainement d'eux-mêmes par une concurrence faite du moins à armes égales et possible à soutenir.

(Journal des Campagnes.) E. GAUGIRAN.

#### Publications de mariage.

Léon Giquiaud, sculpteur, de Saumur, et Victorine-Julie Boisard, couturière, de Tours.

René Huteau, cultivateur, et Joséphine Gazeau, journalière, tous deux de Saumur.

A la suite d'un traité passé avec un des producteurs les plus importants de Camembert, près Vimoutiers (Orne), l'ÉPICERIE CENTRALE peut vendre actuellement ces fromages à 0 fr. 60 cent. pièce.

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n° 4.

#### CORRESPONDANCE

« Monsieur le Directeur,

« Je suis docteur en médecine, j'ai donc toute l'autorité nécessaire pour traiter une question touchant la santé publique.

« Je crois de mon devoir de blâmer hautement la publicité qui a été faite tous ces derniers temps pour certains produits pectoraux que j'ai analysés et dont j'ai reconnu les dangers.

« Déjà plusieurs empoisonnements ont été produits par l'absorption de ces remèdes qui n'agissent momentanément qu'en raison des narcotiques dangereux : opium, morphine et codéine qu'ils contiennent en trop grande quantité.

« L'incorporation de ces substances dans les pâtes pectorales, bonbons, dragées à base de gélatine, sève de pin, etc., si elle n'est pas faite d'une façon absolument égale, peut produire les résultats les plus funestes.

« Il serait à désirer qu'un procès intervenne pour permettre de donner l'analyse précise de ces préparations.

« En cette circonstance, je suis heureux de pouvoir affirmer la supériorité des *Pastilles Géraudel*, dont l'analyse soignée ne m'a révélé aucune substance narcotique, ce qui permet d'en sucer un étui par jour si l'on veut, sans le moindre inconvénient.

« Les *Pastilles Géraudel* sont donc, de mon avis et de celui d'un grand nombre de mes confrères, le remède préventif et curatif le plus efficace à employer dans tous les cas de rhumes, toux, bronchites, etc. Il faut surtout les prendre par les temps humides et froids.

« Dans l'intérêt de la vérité en général et celui de vos lecteurs en particulier, je vous prie, monsieur le Directeur, de bien vouloir publier cette lettre dans les colonnes de votre estimable journal.

« Docteur SAINTIN,

« à Vignes-sur-Bois (Ardennes.) »

On trouve les *Pastilles Géraudel* à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'HUY, pharmaciens.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 12 février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. Edouard Hervé; Affaires de Massouah; L'artillerie russe; Beaux-Arts; L'Épopée; Exposition d'œuvres d'art au cercle artistique et littéraire; Caran d'Ache. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Échecs. — Récréations de la famille. — Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : M. Edouard Hervé. — Orient; La côte d'Afrique de la mer Rouge. — Artillerie russe. — Beaux-Arts : *Avant la fête*. — L'Épopée, par Caran d'Ache; le théâtre des ombres au cabaret du « Chat-Noir ». — Portrait de M. Caran d'Ache. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.;

— Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Écho Saumurois.

Librairie ABEL PILON, rue de Flourens, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Estampes en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'HEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE FRANCE D'ACQUITTION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Marché de Saumur du 12 Février 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 100k.	83	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne 100k.	80	—
From. 1 <sup>er</sup> q. l'h. 77k.	17 23	— de lin. 50k.	—	—
Halle moyenne, 77k.	16 58	Poin (la charr.) 780k.	70	75
Seigle . . . . . 75k.	11	— Luzerne — 780k.	65	70
Orge . . . . . 65k.	11 25	Paille — 780k.	45	50
Avoine . . . . . 50k.	9	Amandes en c. 50k.	—	—
Fèves . . . . . 75k.	11	— cassées 50k.	—	—
Pois blancs . . . . . 80k.	24	Cire jaune. . . . . 50k.	190	—
— rouges. . . . . 80k.	20	—	—	—
Colza . . . . . 65k.	32	Chanvres 1 <sup>re</sup> qualité,	—	—
Chenevis . . . . . 50k.	—	les 52 k. 500. . . . .	43	—
Farine, culas. 157k.	49	— 2 <sup>e</sup> — — — — —	41	—
Huile de noix. 50k.	125	— 3 <sup>e</sup> — — — — —	39	—

Éviter les contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

— Je vais atteler la Blanche à la carriole; ce ne sera pas long, allez, et je vais vous reconduire », dit-il vivement.

Claire ayant accepté son offre, car elle était lasse, il eut promptement attelé la Blanche, et ils partirent.

Chemin faisant, la jeune fille lut dit :

« On vous voit rarement à la Belle-Épine, Simon; vous nous oubliez. Le père pense toujours à vous, et il dit souvent : « Jamais je ne remplacerai Simon. » Et c'est vrai.

— Vous êtes bien bonne, mamzelle Claire, répondit Simon, qui paraissait extraordinairement touché de ce témoignage et en rougissait jusqu'aux oreilles.

— Êtes-vous content à la Colombière, et ne vous repentez-vous point de l'avoir affermée? On disait dans le temps que ce n'était pas une bonne rente.

— Ce n'était pas la rente qui était mauvaise, mamzelle Claire, c'étaient les fermiers.

— Peut-être bien.

(A suivre.)

L. MUSSAT.

Lu sur la carte d'invitation d'un bal de faubourg :

Aucun invité ne sera admis à moins qu'il ne vienne lui-même.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA QUESTION DE CLAIRE

« Tu sais comme Germain est infirme, commença-t-elle.

— Oui, le pauvre enfant, c'est assez malheureux pour vous tous, assez triste pour lui.

— Mes parents sont déjà âgés, ma mère est fatiguée, usée, et le père est bien lourd depuis quelque temps. S'ils venaient à manquer tous deux à Germain, que deviendrait le pauvre malheureux? J'y pense souvent. Je sais qu'il ne serait bien qu'avec moi. Dis-moi franchement, Philippe, si tu le prendrais avec plaisir. »

A cette terrible question, l'ombre déjà remarquée chez l'instituteur s'étendit sur le visage ouvert du jeune homme, et sa bouche eut un pli de contrariété.

Cependant il répondit :

« Avec plaisir, certainement... si c'était possible. Mais, restant tous deux au magasin, du matin au soir, nous ne pourrions guère nous occuper de l'infirme. Il s'ennuierait.

— Que non ! Nous le mettrions dans le magasin, là, près de nous, il s'amuserait à voir aller et venir le monde; et puis, avec des livres, Germain

ne s'ennuie jamais.

— Je ne dis pas, je ne dis pas; mais tu ne sais pas qu'à Dijon ce n'est pas comme à la campagne : la place est plus restreinte, et les loyers sont chers. Mais je pense à une chose, nous pourrions faire admettre Germain dans un hôpital, payer même quelque chose pour lui. Nous irions le voir... »

Elle se leva, et dit vivement :

« Nous n'en sommes pas là, Philippe! Adieu!

— Je t'ai fâchée, fit-il en la retenant par la main. Si tu veux avoir ton frère avec toi, tu l'auras, je te le promets... Eh bien! tu n'es pas encore contente, et tu ne vas pas me donner une bonne réponse, ma gentille petite Claire? »

Mais la gentille petite Claire, qui ne se laissait pas facilement enjôler, répliqua froidement :

« La réponse, je te l'ai déjà dit, c'est le père qui te la donnera. »

Il voulut la retenir encore pour lui exposer tout au long ses plans d'avenir. Il avait préféré commencer petitement, ne pas emprunter de capitaux. Plus tard, quand il aurait amassé quelque chose, il s'établirait plus grandement, dans un plus beau quartier, et il était sûr, avec son entente du commerce, d'avoir fait fortune dans vingt ans. Alors il se retirerait à la campagne, et aurait un cabriolet avec un bon petit cheval pour venir à Dijon toutes les fois que cela lui ferait plaisir.

Malgré cette séduisante perspective, il ne put arracher une promesse à Claire.

Le cœur un peu gros, la jeune fille reprit la route de la Belle-Épine. « J'en demande trop à des étrangers, se dit-elle. Eh bien! je ne me marierai pas, voilà tout. » Claire avait espéré rencontrer en chemin une voiture qui la mènerait près de chez elle. Mais elle s'en alla jusqu'à la rente de la Colombière, à mi-chemin de la Belle-Épine, sans avoir rien trouvé.

Comme elle passait devant le porche de la Colombière, elle aperçut dans la cour Simon, leur ancien valet de ferme, monté sur une haute voiture de foin, et occupé à le rentrer dans le fenil.

« Eh! bonjour, Simon », cria-t-elle.

Il tourna la tête, et, en apercevant la jeune fille, il rougit de saisissement et de contentement sans doute.

Il descendit précipitamment de la voiture et il courut à elle.

« Bonjour, mamzelle Claire, comment êtes-vous par ici? C'est bien du plaisir de vous voir chez nous; entrez donc vous rafraîchir. »

Tout cela était dit avec un air d'embarras.

« Merci, mon bon Simon, il faut que je me rende à la Belle-Épine. Je suis déjà en retard. Je viens de Dijon, et je pensais rencontrer en route une voiture qui me mènerait chez nous plus vite que mes jambes.



RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. HUBERT, greffier de Justice de Paix à Saumur, ayant cessé ses fonctions et étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi. (99)

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

Purge Légale

Suivant exploits de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du neuf février mil huit cent quatre-vingt-sept, et de DESCLÉS, huissier au Mans, en date du huit février mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrés.

Et, à la requête de M<sup>me</sup> Julie-Marie-Nathalie Benjamin, épouse assistée et autorisée de M. Henry-Marie de Bouzignac, ancien chef de bataillon, chevalier de la Légion d'Honneur, avec lequel elle demeure à Paris, avenue d'Éna, et de ce dernier pour la validité.

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 42; Notification a été faite à :

1<sup>o</sup> M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Cécile-Marie-Louise Le Tessier de la Pomerie, épouse de M. Charles-Philippe d'Achon, propriétaire, domicilié à Gennes, mais résidant actuellement au Mans (Sarthe), 4, rue Monplaisir ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger les immeubles ci-après des hypothèques légales dont ils pourraient être grevés, M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué de M<sup>me</sup> de Bouzignac, sus-nommée, a déposé audit greffe la copie dûment collationnée et enregistrée, ainsi que l'extrait d'un acte au rapport de M<sup>e</sup> Bourdais, notaire à Gennes, en date du neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, contenant vente à M<sup>me</sup> Anne-Julie-Marie-Nathalie Benjamin, épouse assistée et autorisée de M. Henry-Marie de Bouzignac, sus-nommé, par M. Charles-Philippe d'Achon, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire spécial de la dame Cécile-Marie-Louise Le Tessier de la Pomerie, son épouse, aux termes d'une procuration en minute qu'elle lui a consentie avec son autorisation, suivant acte reçu par ledit M<sup>e</sup> Bourdais, le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

De la Terre de Milly

Située commune de Gennes, et consistant en :

1<sup>o</sup> Le château de Milly, se composant d'un vestibule, d'un grand salon,

d'une salle à billard avec billard, accessoires et banquettes, salle à manger, offices, grande cuisine, décharge, buanderie ; un premier étage, de sept chambres dont six à feu, cabinets de toilette et lingerie ; au-dessus, grand grenier avec quatre mansardes ;

Chapelle joignant le château à l'ouest ;

Orangerie en face le château ;

Grande écurie de l'ancien château, comprenant aujourd'hui écurie, sellerie, chambre de domestique, remise, étable, bûcher et boulangerie, au-dessus, grand grenier ;

Maison de garde derrière le château, cour ouvrant par un portail sur le chemin ;

Jardins anglais et potager, basse-cour grillagée, le tout faisant un seul tenant, entouré de murs, dont l'entrée est par un portail ouvrant sur le chemin de grande communication n° 19, de Gennes à Argenton-Château (Deux-Sèvres), doaves et terrain entre les murs et la route.

Le tout contenant deux hectares vingt-six ares cinquante centiares, entouré de route et chemins de trois côtés et de l'autre côté par les maisons appartenant à Martin, veuve Baudin, M. de Bouzignac et autres, compris au plan cadastral sous les numéros 58, 59, 60, 61, 62, 68, 69, 70, 71, 844 p., 843 p., 846 et 847 de la section C ;

2<sup>o</sup> Le Clos-du-Petit-Parc où l'on arrive du château par un pont de bois jeté au-dessus d'un chemin, d'une contenance de deux hectares quarante-sept ares cinquante centiares en taillis, compris au plan cadastral de ladite commune sous le n° 386 de la même section, et clos de murs ;

3<sup>o</sup> Le Parc de Milly, joignant le précédent, planté en chênes et futaies, d'une contenance de soixante-quinze hectares quarante-deux ares cinquante centiares, clos de murs et compris au plan cadastral sous les n° 357, 358 et 387 de la section C ; les murs du parc dépendent en entier des présentes ;

4<sup>o</sup> Le Bourou, terre et taillis, joignant les murs du parc et la route de Saumur, compris au plan cadastral sous les n° 388 et 389 de la même section, pour cinq hectares cinquante ares de bois taillis et pour trois hectares soixante-dix-huit ares de terre ;

5<sup>o</sup> Baño, une parcelle de terre, sise à la Garenne, d'une contenance de cinquante-huit ares environ et aboutissant presque à la route de Gennes, comprise sous partie du n° 57 de la même section ;

Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de cent soixante-dix mille francs, contrat en mains, payable le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, avec intérêts à cinq pour cent par an, à partir du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République et à M<sup>me</sup> d'Achon que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient, et que faute par eux de la faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit

passeraient aux mains de la requérante, francs et quittes de toutes dettes, charges et hypothèques de cette nature non-inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, sont :

M<sup>me</sup> Zoé-Aimée-Stéphanie Pillard, épouse de M. Alexandre comte de Mazes, décédée à Gennes, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois ;

M. Adalbert-François-Marie Auriat, célibataire, clerk de notaire, demeurant à Loudun ;

M. Fortuné Gustave de Fos, Jacques-Ernest de Fos et Léon de Fos, anciens banquiers à Saumur ;

M<sup>me</sup> Geneviève Lethuille, veuve de M. Fortuné de Fos, banquier à Saumur ;

M<sup>me</sup> Geneviève-Madeleine-Victoire Toupelin, veuve de M. Mathurin-Charles Lethuille ;

M. Jacques Lethuille ;

M. Mathurin-Charles Lethuille ;

M. Louis-Pierre-Joseph Bardou, baron de Segonzac, demeurant aux Essarts, commune de Cuy (Oise) ;

M<sup>me</sup> Désirée-Anne-Hélène de Rabion, veuve de M. Joseph-Marie-Anne-Jean-Xavier de Stapleton fils, demeurant au château de Lyreau, commune d'Aradon (Morbihan) ;

M<sup>me</sup> Marie-Agnès-Anne-Joséphine Gobin de Montreuil, épouse de M. Charles-Joseph-Amable-Richard de Castelnaud, demeurant à la terre de la Placelière, commune de Château-Thibault (Loire-Inférieure) ;

M. Jean-Pierre Gobin, vicomte de Montreuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Angers ;

M<sup>me</sup> Anne-Modeste Héène Gobin de Montreuil, épouse de M. César-Concorde Dupuy de Parnay, demeurant en leur terre de Parnay (Maine-et-Loire) ;

M<sup>me</sup> Marie de Stapleton, veuve de M. Jean-Baptiste-Charles Delaurens ;

M. Jean Stapleton et M<sup>me</sup> Agnès Oshiel, son épouse.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de la requérante, elle ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires de l'arrondissement de Saumur, conformément à la loi.

V. LE RAY.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COURTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A VENDRE

Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,

Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES ET DE MARCHANDISES

Dépendant de la faillite du sieur Dugrip, marchand tailleur.

Le JEUDI 17 FÉVRIER 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 53,

Il sera vendu :

Un lot de vêtements confectionnés, draperie unie et fantaisie, velours, doublures, mercerie, comptoir, bureau, chaises, glaces, mannequins, appareils à gaz, vitrines, rayons et casiers.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Le même jour, à 4 heures du soir, il sera vendu, audit lieu, divers meubles et objets mobiliers. (103)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

L'AUBERGE

DU CANARD-ROUGE

Rue du Petit-Versailles, n° 12.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, rue d'Orléans. (67)

A LOUER

Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Antoine POIRou. (69)

VOLIÈRE GARNIE

A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE

et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

PLUS DE FEU!  
60 ans de Succès!  
**LINIMENT BOYER-MICHEL**  
J. BOYER et H. PÉRON, à CHATEAUBRIANT (Loire)  
Guérison sûre de Noix de Galle, Entorses, Foulures, Fiebles, Mollusques, Couvres, Vessies, Angines, etc. — 5 fr. chez tous les Pharmaciens.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Offres et Demandes

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE un apprenti pour les Modes. Conditions avantageuses.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33
Saumur(état)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(état)	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33
Nantillyhalte	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Nantillyhalte	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33
Varr.-Chacé	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Montreuil(a)	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33
Brézé-s.-Cyr	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	(dép.)	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	5 17	16 11	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	
(dép.)	2 36	7 33	9 23	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	
Thouars	2 55	7 59	9 49	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	
Loudun	3 10	8 14	10 04	12 12	2 52	5 47	10 01							Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	
Poitiers	3 25	8 29	10 19	12 27	3 07	6 02	10 11							Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Saumur	3 28	8 21	9 26	12 48	4 34	
St-Martin	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Varenes	3 28	8 21	9 26	12 48	4 34	
St-Clément	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	
Les Rosiers	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	La Chapelle	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	1 57	3 53	7 50	Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	Tours	5 05	10 12	10 40	2 25	6 40	

GOFFRE-FORT  
DE LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.